

ASSEMBLÉE NATIONALE9 novembre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 933

présenté par

M. Léaument, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompart, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, Mme Pascale Martin, Mme Élisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 139, insérer l'alinéa suivant :

« Une réflexion sera engagée sur la limitation de la durée maximale des vacations des policiers de la sécurité publique qui passerait de 12 à 8 heures. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons qu'aucun centre d'incendie et de secours ne puisse être fermé sans qu'une délibération de la Commune où le centre siège ait été rendue. En effet, le texte actuel ne propose qu'une simple « consultation ». Cela ne nous semble pas offrir les garanties suffisantes pour que la parole des maires soit effectivement entendue. Or, il est indispensable que les conseils municipaux puissent par le biais d'une délibération statuer sur la fermeture d'un centre d'incendie et de secours, en particulier dans les zones rurales où leur présence est parfois le dernier signe d'une

présence de l'État et des services publics, mais aussi un vecteur d'activité économique et de maintien démographique.

En de multiples points, le rapport évoque ces enjeux liés à la présence de la gendarmerie dans les territoires ruraux ; la même logique s'applique aux centres d'incendie et de secours.